



Compte rendu d'évaluation de terrain : La communauté d'agglomération de MARNE-ET-GONDOIRE

Evaluateurs : Louise SEGUIN, Plante&Cité et Laura ALBARIC, CG 93

Rédacteur : Louise SEGUIN, Plante&Cité

Date de la visite : Jeudi 4 septembre 2014

Personnes rencontrées :

- Magali BERTON, Responsable du service Agriculture
- Emmanuelle FRADZI, Directrice de l'Environnement
- Aurélie PAINDAVOINE, Responsable du service Espaces Naturels

Catégorie des intercommunalités

La communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire

(90 487 hab., Île-de-France, Seine-et-Marne, 18 communes membres)

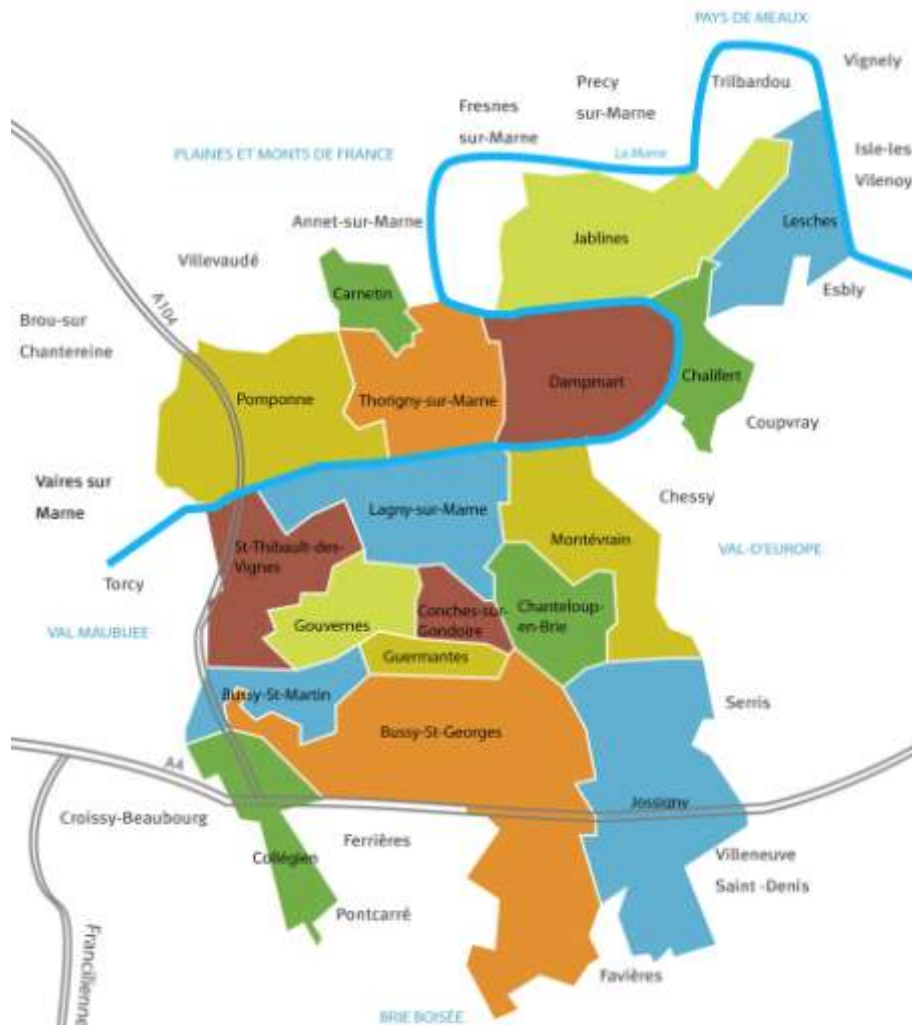


Figure 1 : Plan de situation

Marne-et-Gondoire fait partie du secteur 3 de Marne-la-Vallée, entre la cité Descartes et Eurodisney. Le territoire est donc soumis à une forte pression foncière et l'intercommunalité est au départ née de la volonté des élus de limiter l'étalement urbain et de protéger un site classé créé en 1990 sur 440 hectares, afin de préserver la ruralité de ces communes. Marne-et-Gondoire est donc au départ une petite communauté de commune créée il y a une dizaine d'années qui a ensuite été rejointe par d'autres communes jusqu'à devenir une communauté d'agglomération de près de 100 000 habitants.

Les communes membres oscillent entre 200 et 20 000 habitants, dont Bussy-Saint-Georges, classée Opération d'Intérêt National.

Le territoire comprend divers zonages de protection : 3 PRIF (Périmètre régional d'intervention foncière), Deux zones Natura 2000 (directive habitat sur la partie de Pomponne et directive oiseaux sur l'autre), APB (Arrêtés de Protection de Biotope), ENS...

Une quarantaine d'exploitants se partagent à peu près 2000 hectares de terres agricoles, représentées par de grands espaces au Nord et dans la plaine de Jossigny, ainsi que des espaces plus éparpillés au centre du territoire.

La direction de l'Environnement de la communauté d'agglomération comprend une vingtaine d'agents répartis en 5 services : Espaces naturels, Agriculture, Milieux aquatiques, Développement durable (créé en avril 2014) et Eau et assainissement.

Politique agricole

Les terres agricoles de Marne-et-Gondoire sont soumises à une forte pression foncière du fait du contexte local et parce qu'environ 20% des parcelles sont en statut précaire.

Afin de sécuriser le foncier agricole, la CA a mis en place un PPEANP (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains, présenté en action 1) dans le cadre d'une convention avec le Conseil général de Seine et Marne et l'Agence des espaces verts d'Ile de France.

Ce plan a été élaboré en trois tranches.

La première tranche, en 2011, a été consacrée pendant six mois à une analyse fonctionnelle selon la méthodologie développée par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme - Île-de-France avec un travail bibliographique qui a permis d'identifier les secteurs en danger et les secteurs confortés.

Dans une deuxième tranche, en 2012, une rencontre avec les élus a permis de déterminer les secteurs à intégrer au PPEANP (4600 hectares au total). Cette sectorisation a été soumise à enquête publique et a reçu un avis favorable. Les agriculteurs et l'EPAMARNE ont été associés à ce travail.

La dernière tranche a été consacrée à la définition en concertation du programme d'action, approfondi par un bureau d'études.

Les 34 fiches-actions avec des priorités différentes (3, 6 ou 10 ans) sont réparties en huit thématiques dont les suivantes :

- Planification : dont rédaction d'un guide pour les communes sur l'intégration des préconisations du PPEANP dans le PLU ;
- Réglementation, respect des espaces ouverts : éco police, sensibilisation aux randonneurs, habitants... ;
- Foncier : convention avec la SAFER pour connaître les ventes de terrains agricoles sur le territoire et s'il y a un risque de perte d'espace naturel ou agricole, la CA essaye de se positionner ;
- Développement agricole : mise en place de MAE, facilitation des déplacements agricoles ;
- Gestion : pour harmoniser la gestion sur le territoire et préconiser des modes de gestion plus adaptés au territoire, informer les gestionnaires, notamment sur les espèces invasives ;
- Sensibilisation et participation.

Ce plan d'action a été acté en mars 2014 et approuvé par le Conseil général.

Le SCOT grenelle a été élaboré en cohérence avec ce PPEANP et est aujourd'hui opposable. Il définit les espaces naturels à la parcelle selon qu'ils soient des espaces naturels à protection renforcée (où même une extension est impossible) ou des espaces naturels à protection adaptée.

Aussi, pour valoriser les exploitations du territoire, Marne-et-Gondoire a développé un logo « Ferme de Marne-Gondoire » qui permet d'identifier les points de vente directe sur le territoire.



Figure 2 : L'un des panneaux de signalisation



Figure 3 : Panneau de sensibilisation

Partenariat avec un agriculteur pour la fauche tardive

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a réhabilité, en 2002, la vallée de la Brosse (partie comprise dans le site classé des vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire et au sein du secteur III de Marne-la-Vallée). Il a été ainsi créé et réhabilité 13,5 ha de prairie mésophile.



Figure 4 : La prairie restaurée et le cheminement nouvellement créé

Afin de gérer cette prairie au mieux, il a été choisi de mettre en place une fauche avec exportation des produits de coupe. Trois secteurs ont été découpés et chacun est fauché une seule fois par an. Les périodes de fauches sont programmées à compter du 15 juin, 15 juillet et 15 septembre.

La gestion de cette fauche a été confiée à un agriculteur du secteur, exploitant d'une ferme laitière dans le cadre d'un marché public. En effet, ce dernier dispose du matériel adapté et le produit de fauche est directement utilisé pour l'alimentation de son bétail. Cette action permet de participer à l'activité économique de l'exploitation agricole (récupération des produits de coupe) tout en préservant la biodiversité de la prairie mésophile. Cette gestion par l'agriculteur le sensibilise aux pratiques favorables à la biodiversité et lui permet de disposer de foin pour ses animaux (cheptel de 40 vaches).



Figure 5 : Le cheptel

Ce marché est passé avec l'exploitation agricole pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois. Cette démarche a été lancée en 2008 et reconduite en 2012.

Espaces naturels et espaces verts

Parcs (87,5 hectares)

La CA possède quatre grands parcs en gestion.

Le parc de Rentilly (48ha), historique, a été complètement réhabilité avec une partie française, une partie anglaise (mise en sécurité avec abattage d'arbres) et une partie de forêt (19 hectares de forêt mise en sécurité).

IBM avait notamment commencé à construire ses locaux sur le site classé, et avait du abandonner en cours de route suite aux luttes menées par des associations de protection de l'environnement. La CA a donc du réaliser un travail de déconstruction du site.

Le plan de gestion sur 20 ans a été validé par la commission des sites classés et a plutôt un objectif de préservation de la biodiversité.

Réhabilitation des vallées

Sur la vallée de la Brosse, par exemple, la CA a aménagé la ripisylve, notamment avec 17 hectares de prairies de fauche, adjacent aux sites agricoles, créé des cheminements, réhabilité l'étang (curage et coupes)...

La vallée de la Gondoire a aussi fait l'objet d'un réaménagement des berges du ru de la Gondoire et la création de sentiers accueillant des promeneurs mais aussi des cyclistes et des cavaliers sur des cheminements dédiés à chaque usage



Figure 6 : L'un des sentiers de la vallée de la Brosse

Guide de gestion des espaces naturels et semi-naturels

La CA a embauché un stagiaire chargé de rédiger des fiches de bonne pratique à destination des communes membres afin d'harmoniser la gestion des espaces sur tout le territoire. Ce guide se base en grande partie sur le "Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités" (Christophe Parisot, ANVL ; Natureparif - 2009)

La malle pédagogique sur l'agriculture à Marne-et-Gondoire

La CA a développé depuis 2010 des journées de découvertes de l'agriculture en partenariat avec des agriculteurs qui accueillent le public sur leurs exploitations. Cet événement a été développé à d'autres moments pour les scolaires (4 classes ont participé en 2011). Mais cela représentait finalement trop de travail pour les agriculteurs.

Marne-et-Gondoire s'est alors tournée vers l'association du Moulin Russon, qui réalisait déjà de nombreuses activités de sensibilisation, pour qu'ils ajoutent à leur programme d'activité une thématique « Tour de plaine » afin de présenter les cultures du territoire.

En complément, la CA a souhaité développer une malle pédagogique à destination des scolaires pour préparer en amont cette visite.

Elle a alors créé un groupe de travail associant enseignants, instituteurs, enfants, des associations, la chambre d'agriculture... Et suite à un travail de concertation, a pu créer une mallette pédagogique très complète autour de la présentation du territoire de Marne-et-Gondoire et des différents types de culture. Cette mallette contient des documents papiers, des posters, des jeux, des DVDs (dont un film réalisé avec deux enfants du territoire qui interrogent différents agriculteurs), une photothèque, des graines, la liste des jeux sur le thème de l'agriculture disponibles à la ludothèque...

Cinq malles ont ainsi été créées et sont gratuitement mises à disposition des classes à partir de la rentrée 2014, pour une durée de 3 à 6 mois.



Figure 7 : L'une des malles pédagogiques



Figure 8 : Le jeu de la malle